



Brève du SNUipp n°39



LOI TRAVAIL

MANIFESTATION MERCREDI 9 MARS

Pour le SNUipp-FSU 21, ce projet de loi est un nouveau pas dans la réduction des droits et des garanties offertes aux salariés et aux jeunes : ce n'est pas acceptable !

Facilitation des licenciements économiques, inversion de la hiérarchie des normes avec le privilège des accords d'entreprises, augmentation du temps de travail des apprentis mineurs, déréglementation des heures supplémentaires, remise en cause des 35h et de la durée maximale du travail/jour/semaine, plafonnement des indemnités prudhommales... Ce projet doit être réellement rediscuté sur d'autres bases avec l'objectif de conquérir des droits nouveaux et ne pas perdre des droits acquis !

Une grande mobilisation citoyenne sur internet a déjà permis le report de la présentation du projet de loi, mais cette décision ne suffit pas.

Cliquez (<https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitrvailnonmerci>) et **manifestez** pour participer à cette mobilisation à **14h, place de la Libération à Dijon.**

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE : à vos agendas !

Le SNUipp-FSU 21 organise ses prochaines RIS hors-temps élèves la semaine prochaine :

- **lundi 14 mars : secteur Losne**
- **mardi 15 mars : secteur Is sur Tille**
- **jeudi 17 mars : Dijon, Beaune, Montbard**

Les détails sur les heures et lieux vous seront communiqués dès demain.

PERMANENCES MOUVEMENT

La première phase du mouvement se profile... le serveur permettant de saisir ses vœux ouvrira le **21 mars**.

Pour vous aider et vous conseiller, l'équipe du SNUipp-FSU 21 vous propose des permanences dans ses locaux, 45 rue Parmentier tous les jours

du lundi 21 mars au vendredi 1er avril, de 9h à 18h, sauf les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanences du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>